

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations
au Secrétariat de la Mairie

ORDRE DU JOUR

- ↪ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↪ Demande de subvention 2021, association jumelage Luzillé-Lusigliè
- ↪ Tarifs salle des fêtes pour 2022
- ↪ Situation budgétaire année 2021
- ↪ Projets communaux éligibles à la FDSR 2022
- ↪ Médecine du travail, adhésion à APST 37
- ↪ Organisation du temps de travail (personnel communal)
- ↪ Rapport des commissions
- ↪ Questions et informations diverses

OBJET : Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22

- D-2021-13 : portant approbation des dépenses à l'opération 199, comprenant le remplacement du chauffe-eau de la cantine auprès de la société DOMELIS, pour un montant HT de 1 162.00 € et le remplacement des sanitaires du salon de coiffure auprès de la société ROPARS, pour un montant HT de 487.00 €
- D-2021-14 : portant approbation du remplacement de l'anti-virus des postes informatiques de la mairie auprès de la société FEPP, pour un montant HT de 790.00 €
- D-2021-15 portant approbation des dépenses à l'opération 201, comprenant :
 - la fabrication et la pose d'un banc pour la cour de l'école élémentaire auprès du Lycée Planiol de Loches, pour un montant HT de 1 146.76 €, auquel s'ajoute 400 € HT de taux horaire,
 - l'aménagement paysager de la plaine du Cheval, par JEROME PAYSAGE, pour un montant HT de 4 610.58 €
 - la réfection du plateau sportif, se décomposant comme suit :
 - ❖ marquage horizontal (NICOLAS SIGNALISATIONS), pour un montant HT de 1 148.19 €
 - ❖ installation d'un pare-ballons et fourniture de loquets (NERUAL), pour un montant HT de 6 869.00 €
 - installation d'un abri pour l'association de tennis, auprès de la société DOIZON, pour un montant HT de 5 813.33 €

- D-2021-16 : portant approbation des dépenses relatives à la gestion du cimetière communal et les registres d'état civil auprès de la société ADIC SEDI, pour un montant total HT de 12 148.10 €
- D-2021-17 : portant approbation de l'acquisition de guirlandes de Noël auprès de la société LUMIFETES pour un montant HT de 1 039.75 €

N° 50-2021

OBJET : Demande de subvention 2021, association jumelage Luzillé-Lusigliè

Le Conseil municipal, à 12 voix favorables, membres présents et représentés,

- Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'année 2021 à l'association de jumelage Luzillé-Lusigliè
- Autorise Madame le Maire à mandater la dépense correspondante à l'article 6574.

N° 51-2021

OBJET : Tarifs salle des fêtes pour 2022

Du fait du contexte actuel devenu précaire au niveau des locations de la salle des fêtes, Madame le Maire suggère de maintenir les tarifs de l'année 2021 pour l'année 2022, sans augmentation.

	Habitants de la commune	Associations dont le siège social est à Luzillé	Habitants et associations hors commune	Professionnels
	Année 2022			
SALLE DES FÊTES (comprenant la cuisine) <i>Remise des clés : vendredi 16 h</i> <i>Restitution des clés : dimanche 12 h</i>	215 €	Tarif préférentiel 1 fois par an 30 €	415 €	530 €
		150 €		
Journée supplémentaire <i>Au-delà du dimanche 12 h</i>	72 €	72 €	145 €	
Vin d'honneur <i>(durée de location inférieure à 4 h)</i>	75 €			

	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
MISE À DISPOSITION DE L'ÉCRAN	15 €	10 €

Le Conseil municipal approuve, à 12 voix favorables, les dispositions telles que présentées et maintiennent les tarifs de location, sans augmentation, pour l'année 2022.

N° 52-2021

OBJET : Bilan comptable 2021

Madame le Maire présente la situation comptable de l'exercice 2021, notamment pour la partie investissement. Un débat s'ensuit sur les devis en cours, les travaux déjà réalisés, l'état de consommation des crédits suivant les prévisions.

N° 53-2021

OBJET : Projets communaux éligibles à la FDSR 2022

Le Conseil municipal doit se positionner sur un projet d'investissement pour 2022, éligible au Fonds Départemental de Solidarité Rurale, subvention attribuée par le Conseil Départemental. Des travaux avaient déjà été envisagés mais repoussés, comme le remplacement des huisseries et de la porte extérieure de la salle du Conseil municipal.

Il est proposé de reprendre ce projet pour 2022 en effectuant un rafraîchissement de l'entrée pour les mariages et de la salle du Conseil municipal, et profiter pour améliorer l'éclairage du rez-de-chaussée de la mairie et l'extérieur au niveau du parking de la mairie.

Des devis ont été demandés à des artisans, le dossier du projet doit être déposé avant le 31 décembre 2021 pour être éligible.

Des estimatifs ont été demandés à des artisans, les devis seront à affiner.

Madame le Maire fait une présentation chiffrée des travaux à réaliser :

NATURE DES TRAVAUX	PREVISIONNEL HT
réfection éclairage rez-de chaussée mairie	4 424.00 €
amélioration éclairage extérieur mairie	1 102.00 €
remplacement porte entrée extérieur salle conseil municipal, porte d'entrée côté parking mairie	11 551.00 €
remplacement des huisseries salle du conseil municipal	4 407.00 €
réfection des peintures et remplacement des rideaux salle du conseil municipal	12 551.92 €
TOTAL	34 035.92 €

Le Conseil municipal décide de retenir ce projet et autorise, à 12 voix favorables, Madame le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la F.D.S.R. pour l'année 2022, pour le projet de réfection de la salle du conseil municipal et l'amélioration de l'éclairage du secrétariat de la mairie (intérieur et extérieur) pour un montant HT de 34 035.92 €, sachant que les devis devront être analysés avant de débiter les travaux.

N° 54-2021

OBJET : Médecine du travail, adhésion à APST 37

La convention de surveillance médicale pour les employés communaux de Luzillé ayant été dénoncée par la MSA, avec prise d'effet au 31 décembre 2021,

Les démarches visant à permettre que le personnel communal puisse bénéficier d'une médecine préventive, conformément à la réglementation, n'ayant pas abouti ni auprès du CDG 37, ni auprès de l'APST 37,

Le Conseil municipal, à 12 voix favorables :

- déplore que la commune ne puisse garantir la surveillance médicale réglementaire pour ses employés à compter du 1^{er} janvier 2022,
- prend acte que la commune pourra être placée sur liste d'attente, dès que le service de médecine préventive du CDG 37, disposera de l'effectif suffisant pour prendre en charge de nouveaux adhérents,
- demande à Madame le Maire d'alerter les instances compétentes de la situation problématique de la commune pour qu'une solution pérenne soit trouvée rapidement, dans l'intérêt du personnel communal.

N° 55-2021

OBJET : Organisation du temps de travail (personnel communal)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix favorables,

- Prend acte de la réglementation en matière d'organisation annuelle du temps de travail des agents territoriaux
- Accepte la détermination des temps de travail dans la collectivité, pour chaque service de la manière suivante :
 - Service technique : cycle annuel avec une répartition de 36 h par semaine, ouvrant droit à 6 jours de RTT par an
 - Service administratif : cycle annuel avec une répartition de 36 h par semaine, ouvrant droit à 6 jours de RTT par an
 - Service scolaire / périscolaire : cycle hebdomadaire : 35 h par semaine
 - Service entretien des locaux : cycle hebdomadaire : 35 h par semaine
- Confirme la fixation de la journée de solidarité, prévue par le législateur en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées en application des dispositions susvisées, pour l'ensemble du personnel de la collectivité : 9 minutes non rémunérées par semaine de travail, intégrées dans les emplois du temps hebdomadaires.

Autorise Mme le Maire à valider l'ensemble de ces décisions par transmission aux services de l'État et les instances paritaires du CDG 37 (Comité Technique) pour information.

OBJET : RAPPORT DES COMMISSIONS

Chacun des élus concernés, Président d'une commission, est invité à prendre la parole.

Un tour de table est effectué au cours duquel chacun est invité à s'exprimer.

OBJET : INFORMATIONS DIVERSES

- Le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a remis un pré-diagnostic des travaux à envisager au niveau du clocher de l'église avec une planification pluriannuelle (3 phases). Pour ce qui de l'automatisation des cloches, il faut solliciter un campaniste afin d'obtenir confirmation que l'état du beffroi est compatible avec la sonnerie des cloches.
- L'enquête publique du schéma directeur du réseau pluvial est achevée depuis le 8 novembre 2021 ; le commissaire enquêteur a 30 jours pour remettre ses conclusions puis le Conseil municipal devra émettre un avis motivé.
- Prochaine réunion du Conseil municipal : vendredi 14 janvier 2022, à 20 h
- La cérémonie des vœux du Maire se déroulera, en fonction des conditions sanitaires, le samedi 22 janvier 2022, à 11 h

Fait et affiché à LUZILLÉ, le 9 décembre 2021.

*Le Maire,
Anne Marquenet-Jouzeau*

